



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

PROCES VERBAL N° 03- SAISON 2025/2026

Réunion du	22 septembre 2025
Présidence	Julien ROBOAM
Présent(s)	Steven BENONY, Marc BETHELOT, Taoufik JDIRA et Hachim LAKSSIBI
Excusé(s)	Sadik KOURISNA, Sébastien GUITTIERE, Florent MARAUD
Assiste(ent)	Stéphanie DAUDIN et Henri PIGEAU

Préambule

M. BENONY Steven, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) et de SAUMUR BAYARD (502204) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. BETHELOT Marc, membre du club de CHAZE VERN D'ANJOU AS (549478) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. JDIRA Taoufik, membre du club de ANGERS COPAIN ASC (551591) et de TRELAZE EGLANTINE (502037) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. LAKSSIBI Hachim, membre du club de TRELAZE FALA (548578) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. ROBOAM Julien, membre du club de ANGERS LCDF (549783) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation du Procès-Verbal

Le procès-verbal n° 02 du 18 août 2025 est validé sans remarque particulière.

2. Présentation des nouveaux membres

Accueil et présentation de deux nouveaux membres présents :

- BENONY Steven
- LAKSSIBI Hachim

3. Point sur le Championnat et le Critérium

CHAMPIONNAT :

La salle du Fief-Sauvin est en cours d'homologation. L'équipe du Fief-Gesté FC 1 est donc engagée en championnat Départemental 2. Le premier match officiel à domicile étant prévu le lundi 13 octobre au Fief-Sauvin, la CD Futsal sollicite la CDTIS pour s'assurer de l'homologation de cette salle et pour la transmission du numéro NNI de la salle.

La commission prend connaissance du mail du club de Baugé EA Baugeois du 01 septembre, informant de son désengagement en championnat et en critérium. Un forfait est proposé en critérium futsal, la diffusion du calendrier ayant été mise en ligne en amont du désengagement.

La commission prend connaissance du mail du club de St Barthélémy d'Anjou Foot du 01 septembre 2025, informant de son désengagement en championnat, en critérium futsal et en Coupe de l'Anjou Futsal. Un forfait est proposé en championnat et en critérium, la diffusion des calendriers ayant été mise en ligne en amont du désengagement.

La CD Futsal regrette ces deux désistements de dernière minute et transmet les forfaits à la CD Sportive et Réglementaire pour prise en compte.

CRITERIUM Futsal 49 :

La commission a proposé au club de Trélazé Sporting 2 de remplacer Baugé au Critérium. Le club a accepté.

La commission a proposé au club des Ponts de Cé AS de remplacer St Barthélémy d'Anjou Foot au Critérium. Le club a refusé.

A noter deux matchs reportés :

Groupe A : Trélazé Foyer 2 / Ste Gemmes d'Andigné du 15/09 au 06/10/25

Groupe B : Angers Doutre 1 / Angers LCDF 2 du 19/09 au 10/10/25.

COUPE DE L'ANJOU SENIORS M : A ce jour, 9 équipes sont engagées (désengagement de l'équipe de St Barthélémy d'Anjou Foot 1).

Rappel de la date limite d'engagement : **lundi 15 septembre 2025.**

→ Un problème de saisie informatique et de prise en compte des clubs amène la commission à solliciter 4 clubs pour qu'ils confirment par mail leur engagement ou non dans cette compétition d'ici le dimanche 28 septembre maximum.

COUPE DE L'ANJOU SENIORS F : A ce jour, 9 équipes engagées
Rappel de la date limite d'engagement : **lundi 15 septembre 2025.**

La CD Futsal ne peut répondre positivement à la demande d'engagement de la deuxième équipe du GF Beaupréau en Mauges 2, tout en sachant que l'équipe 1 est déjà engagée.

Rappel des règlements des compétitions Futsal : un club ne peut engager

qu'une seule équipe. Sauf si les équipes sont engagées dans des pratiques différentes (football à 11 et futsal ou football à 11 et loisirs par exemple).

2.2 Coupe de l'Anjou Futsal Seniors F

Article 1 – Participation des équipes

La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe senior qui participe au championnat régional ou départemental féminin (foot à 11), aux clubs ayant une équipe féminine spécifique Futsal qui participe au championnat régional Futsal et aux équipes loisirs (foot à 11 ou à 8).

Article 2 – Engagements

Les engagements devront parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le Comité de direction du District ([Annexe 5 – Dispositions financières District de Football de Maine-et-Loire](#)).

Un club ne peut engager qu'une seule équipe.

CHALLENGE DE L'ANJOU U18 M : A ce jour, 2 équipes engagées.

Rappel : les engagements sont ouverts jusqu'au **dimanche 28 septembre 2025**.

CHALLENGE DE L'ANJOU U15 et U17 M : A ce jour, 18 équipes engagées en U15 M et 14 équipes engagées en U17 M.

Rappel de la date limite d'engagement : **lundi 15 septembre 2025**.

4. Points divers

- Le référent de l'équipe Futsal du Fief Gesté FC a été reçu le vendredi 29 août en présence de 3 membres de la CD Futsal.
- Accompagnement des nouveaux clubs Futsal par des membres de la CD Futsal et positionnement sur des dates d'accompagnement en début de saison (Championnat Départemental 2) :
 - Le Fief Gesté FC : Marc BETHELOT
 - Les Ponts de Cé AS : Taoufik JDIRAAu moins un des deux membres sera présent pour le match de la deuxième journée du championnat D2, le lundi 13 octobre 2025 au Fief-Sauvin, sur le match : Fief Gesté FC 1 – Les Ponts de Cé AS 1 à 21h00.
- Répartition des membres de la CD Futsal par pôle (Seniors Masculin, Féminines et Jeunes) et positionnement sur les dates d'intervention via le planning qui leur est transmis.
- La Commission harmonise les préconisations des délais de demande de report de match avec ceux de la Ligue des Pays de la Loire à savoir **10 jours avant la date de la rencontre**.

La Commission rappelle à ce titre qu'un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres, ou une inversion ; la demande doit être **accompagnée de l'accord écrit du club adverse et parvenir au Centre de Gestion 10 jours avant la date de la rencontre** (via foot clubs).

La demande sera automatiquement rejetée à **défaut d'accord du club adverse**.

En cas d'accord du club adverse, **la Commission prendra la décision définitive** pour toute modification de date ou d'horaire.

La Commission préconise aux clubs d'anticiper les éventuelles demandes de report de match, et ce afin de solliciter un report à une date antérieure à la date initiale de la rencontre.

Les journées « MR » prévues pour les matchs remis sont en effet réservées en cas d'extrême urgence.

Une demande de report de match sans nouvel horaire et/ou sans nouvelle date sera automatiquement rejetée.

La Commission précise par ailleurs que tous les matchs remis devront être joués avant la ou les deux dernières journées de championnat prévues au calendrier.

Enfin, la Commission informe les clubs que **les demandes de report de match en raison notamment de salle indisponible, manque d'effectif, éducateur absent, seront automatiquement rejetées, et ce, même en cas d'accord du club adverse.**

- La rentrée du Futsal initialement prévue le dimanche 28 septembre sur les catégories U13M, U15M et U18M est annulée (journée de championnat Jeunes Futsal ce même jour en U15 R et U18 R). Elle sera reportée au lundi 22 ou mardi 23 décembre 2025.
- Réflexion sur les dates des finales Futsal au vendredi 8 mai 2026.
Les clubs seront sondés sur cette date via un avis consultatif lors de la réunion de rentrée des clubs de Futsal.
- Réflexion sur l'ajout d'une date « Trophée des champions » en début de saison (Champion D1 vs vainqueur coupe de l'Anjou + Champion D2 vs vainqueur Critérium).

5. Diaporama réunion de rentrée des clubs de Fustal

La commission ajuste le diaporama qui sera présenté à la réunion de rentrée des clubs Futsal, et qui se déroulera à la suite de la présente réunion.

6. Compte rendu réunion avec les équipes futsal à 20h

9 clubs présents sur 13 possibles : Angers Douvre SC, Angers LCDF, Angers NDC, Le Fief Gesté FC, Longuenée en Anjou, Thouarcé Futsal, Trélazé FALA, Trélazé Foyer et Trélazé Sporting.

2 clubs excusés : Combrée Noyant US et Tillières ARC.

2 clubs absents non-excuses : Ste Gemmes d'Andigné et Les Ponts de Cé AS.

La commission présente le diaporama, après l'accueil par le mot du président

et la présentation des membres de la CD Futsal.

- Tour de table des représentants des clubs,
- Informations pratiques,
- Informations compétitions,
- Informations règlementaires,
- Informations techniques,
- Echanges et réflexions.

Prochaine(s) réunion(s) :

- Lundi 6 octobre à 18h00
- Lundi 10 novembre à 18h00
- Lundi 8 décembre à 18h00
- Lundi 26 janvier à 18h00
- Lundi 2 mars à 18h00
- Lundi 13 avril à 18h00
- Lundi 4 mai à 18h00
- Lundi 8 juin à 18h00

Le Président	Le Secrétaire de Séance
M. ROBOAM JULIEN	M. BETHELOT Marc